



Programme marin et côtier
pour l'Afrique Centrale et Occidentale

ANALYSE DES MECANISMES DE FINANCEMENT DES AIRES MARINES PROTEGEES D'AFRIQUE DE L'OUEST

-

PROPOSITION DE RENFORCEMENT DE LEUR DURABILITE



TOME 3

**Le financement durable des aires protégées
terrestres et marine : principes, mécanismes et
expériences**



The Environment and Development Group
41 Walton Crescent, Oxford OX1 2JQ, UK
Tel: +44 (0)1865 318180; Fax: +44 (0)1865 318188
Email: admin@edg.org.uk Web: www.edg.org.uk

Rapport final phase 1 - Novembre 2010

Rédigé par Chloé Joyeux et Julie Gale, avec l'appui du Dr. Stephen Cobb

Table des matières

1. Introduction.....	5
1.1 Objectif de l'étude	5
1.2 Plan du rapport	5
2. Le financement durable des aires protégées terrestres et marines.....	6
2.1 Coûts et bénéfices associés aux aires protégées terrestres et marines.....	6
2.1.1 Coûts.....	6
2.1.2 Bénéfices et valeurs économiques	7
2.2 Mécanismes de financement durable pour les aires protégées terrestres et marines.....	7
2.2.1 Amélioration des cadres institutionnel et politique, et rentabilisation de la gestion	8
2.2.2 Support du secteur public pour le financement des aires protégées	10
2.2.3 Support international pour le financement et la gestion des aires protégées ...	13
2.2.4 Redevances d'utilisation des ressources, permis et frais d'entrée	14
2.2.5 Systèmes d'adhésion, de parrainage, et de philanthropie	16
2.2.6 Investissements à long terme	17
2.3 Mécanismes de financement durables spécifiques aux aires marines protégées..	25
Références.....	26

Liste des acronymes

ACCC	Adaptation to Climate and Coastal Change
AD	Acção para o Desenvolvimento (ONG en Guinée Bissau)
ADEPA	Association Ouest Africaine pour le Développement de la Pêche Artisanale
AECID	Agencia Española de Cooperación Internacional para el Desarrollo (Coopération Espagnole de développement)
AFD	Agence Française de Développement
AMP	Aire Marine Protégée
APAO	Aires Protégées d’Afrique de l’Ouest
BAD	Banque Africaine de Développement
BioCos	Gestion de la Biodiversité Marine et Côtière Ouest Africaine par le Renforcement des Initiatives de Conservation et de Suivi dans les AMP
BIOMAC	Réseau de Biodiversité Marine et Côtière en Afrique de l’Ouest
CBD-Habitat	Fundación para la Conservación de la Biodiversidad y su Hábitat
CCLME	Canary Current Large Marine Ecosystem
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CIPA	Centro de Investigação Pesqueira Aplicada (Centre de recherche appliquée des ressources halieutiques en Guinée Bissau)
CONSDEV	Cohérence des Politiques de Conservation et de Développement dans les Aires Protégées Côtières et Marine d’Afrique de l’Ouest
CSRP	Commission Sous-Régionale des Pêches
DAC	Direction des Aires Communautaires (Direction gouvernementale au Sénégal)
DAPL	Direction des Aires Protégées et du Littoral (Direction gouvernementale en Mauritanie)
DGIS	Directoraat Generaal voor Internationale Samenwerking (Coopération Néerlandaise de développement)
Diapol	Dialogue Politique
DPN	Direction des Parcs Nationaux (Direction gouvernementale au Sénégal)
DPWM	Department of Parks and Wildlife Management (Direction gouvernementale en Gambie)
DSPCM	Délégation à la Surveillance des Pêches et au Contrôle en Mer (Direction gouvernementale en Mauritanie)
EDG	The Environment and Development Group
ENDA	Environmental Development Action in the third world
FAO	Food and Agriculture Organisation
FCFA	Franc de la Communauté Financière d’Afrique
FED	Fonds Européen de Développement
FEDEC	Fondation pour l’Environnement et le Développement au Cameroun
FFEM	Fonds Français pour l’Environnement Mondial
FIAL	Fundo de Iniciativas Ambientais Locais (Projet de fonds d’initiatives environnementales locales en Guinée Bissau)
FIBA	Fondation Internationale du Banc d’Arguin
GEAP	Gambian Environmental Action Plan (Plan d’action environnemental de Gambie)
GEF	Global Environment Facility (Fonds pour l’Environnement Mondial)
GIRMAC	Programme de Gestion Intégrée des Ressources Marines et Côtières (Sénégal)
GPC	Gabinete De Planificação Costeira (Bureau de planification côtière en Guinée Bissau)
GP	Gestion Participative des Sites et des REssources NaturelLES en Afrique de l’Ouest
SIRENES	
GTZ	Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (Coopération Allemande de développement)
IBAP	Instituto da Biodiversidade e das Áreas Protegidas (Institut de la biodiversité et des aires protégées en Guinée Bissau)
ICAM	Integrated Coastal Area and Marine Biodiversity Management (Gambie)

ICMS	Imposto sobre Circulação de Mercadorias e Serviços
IMROP	Institut Mauritanien de Recherche Océanographique et des Pêches
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau
MAB	Man and the Biosphere (l'homme et la biosphere)
MAVA	Fondation pour la nature
NEA	National Environmental Agency (Direction gouvernementale en Gambie)
OAPN	Organismo Autónomo Parques Nacionales (ministère de l'Environnement espagnol)
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
OPEC	Organisation of the Petroleum Exporting Countries
PACOBA	Projet d'Approfondissement des Connaissances du Banc d'Arguin
PAPACO	Programme Aires Protégées d'Afrique du Centre et de l'Ouest
PARCE	Projet d'Appui à la Restauration, la Conservation des Ecosystèmes et la biodiversité au profit des communautés locales
PARTAGE	Projet d'Appui à la Gestion de la Pêche Artisanale Transfrontalière
PIB	Produit Intérieur Brut
PNBA	Parc National du Banc d'Arguin (en Mauritanie)
PND	Parc National du Diawling (en Mauritanie)
PNDS	Parc National du Delta du Saloum (au Sénégal)
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PPTE	Pays Pauvre Très Endetté
PREE	Programme Régional d'Education à l'Environnement Côtier et Marin du Littoral Ouest Africain
ProGRN	Projet de Gestion des Ressources Naturelles
PRCM	Programme Régional de Conservation de la Zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest
RAMPAO	Réseau des Aires Marines Protégées d'Afrique de l'Ouest
RARES	Régulation de l'accès aux ressources naturelles et surveillance dans le PNBA
RBABB	Réserve de Biosphère de l'Archipel de Bolama-Bijagós (en Guinée Bissau)
RBDS	Réserve de Biosphère du Delta du Saloum (au Sénégal)
RBTD	Réserve de Biosphère Transfrontière du bas Delta Mauritanien (en Mauritanie)
REDD	Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des forêts
REDLAC	Red de Fondos Ambientales de Latinoamérica y el Caribe (Réseau de fondations environnementales d'Amérique Latine et des Caraïbes)
REPAO	Réseau sur les Politiques de Pêche en Afrique de l'Ouest (Sénégal)
RIAO	Réseau Interuniversitaire Ouest Africain pour la promotion de la Gestion Intégrée des Zones Marines et Côtières
RNB	Revenu National Brut
SIG	Système d'Information Géographique
SWISSAID	Coopération Suisse de développement
TNC	The Nature Conservancy
Fondation	Fondation Tri-National de la Sangha
TNS	
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNESCO	United Nations Educational, Scientific, and Cultural Organisation (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la Science, et la Culture)
USAID	United States Agency for International Development (Coopération Américaine de développement)
WAMER	West African Marine EcoRegion
WCMC	World Conservation Monitoring Center
WCPA	World Commission on Protected Areas
WWF	World Wildlife Fund / World Wide Fund for Nature
ZEE	Zone Economique Exclusive

1. Introduction

1.1 Objectif de l'étude

Cette étude constitue le support d'un des volets stratégiques du projet « d'appui au renforcement institutionnel du RAMP AO et à la mise en œuvre de son plan de travail, » qui s'étend sur la période 2008-2011.

Ce volet vise à renforcer la durabilité financière des AMP membres du RAMP AO. Cette analyse des mécanismes de financement existants et possibles, ainsi que l'évaluation de la situation financière des AMP, permettront aux gestionnaires, à leurs partenaires et au RAMP AO d'avoir une base pour la mise en place d'interventions nécessaires au sein des AMP dans une phase ultérieure du projet.

1.2 Plan du rapport

Le rapport est divisé en trois tomes, dont le présent document est le Tome 3 :

- Tome 1 - Analyse du contexte sous-régional pour le financement durable des AMP d'Afrique de l'Ouest
- Tome 2 - Cadre méthodologique d'intervention pour les AMP du RAMP AO et recommandations pour les prochaines étapes
- Tome 3 - Le financement durable des Aires Protégées Terrestres et Marine : principes, mécanismes et expériences

2. Le financement durable des aires protégées terrestres et marines

Globalement, le nombre d'aires protégées répertoriées par les Nations Unies a décuplé au cours des 40 dernières années. La superficie totale des aires protégées est donc passée de 2,4 millions de kilomètres² en 1962 à plus de 20 millions en 2004. Cependant, les financements n'ont pas suivi le rythme de cette expansion : des estimations récentes indiquent un déficit de financement total annuel pour les aires protégées existantes de 1-1,7 milliard de dollars US,¹ suivant les auteurs (équivalent à environ 770.000.000-1,3 milliard d'euros). Le World Conservation Monitoring Centre a calculé que moins de 1 milliard de dollars US (environ 770 millions d'euros) par an est consacré à la gestion d'aires protégées dans les pays en voie de développement. Le résultat de ce manque de financements résulte à une insuffisance de personnel, de véhicules, de carburant ou d'autres nécessités de gestion de base. Une conséquence directe de l'insuffisance des investissements est souvent la dégradation progressive des ressources biologiques pour la conservation desquelles les aires protégées ont été établies.

Afin de combler ce déficit financier et d'être viable sur le long terme, il faudra une plus grande compréhension, à tous les niveaux, des coûts et des bénéfices fournis par les aires protégées, un engagement à long terme de la part des pays développés, et la mise en œuvre d'un assortiment de mécanismes de financement fiables.

2.1 Coûts et bénéfices associés aux aires protégées terrestres et marines

2.1.1 Coûts

En 2000, un rapport publié par le WWF a reconnu trois types de coûts liés aux aires protégées² :

1. Les *consultations initiales et le lobbying* – cette phase est essentielle et entraîne des coûts qui peuvent s'avérer relativement bon marché en fonction du contexte
2. Les *coûts de démarrage* – ces coûts sont généralement élevés, mais sont souvent financés par des conventions entre les départements gouvernementaux, les ONG environnementales, les fondations philanthropiques et/ou les bailleurs de fonds internationaux
3. Les *coûts de gestion à long terme* – puisque les financements de la part des ONG et des bailleurs sont souvent limités dans le temps, le défi de financement pour les aires protégées est de mettre en place des mécanismes pour assurer le financement à long terme de leurs activités de gestion. Il existe aussi deux types de coûts de gestion à long terme :
 - a) Les *coûts de fonctionnement* proprement dit – les salaires des gestionnaires et des agents pour le suivi et la surveillance, les matériaux de bureau, le carburant etc. Ces coûts sont souvent à la charge du gouvernement ; les membres du personnel sont donc des employés soit du gouvernement soit des ministères responsables de la gestion de l'aire protégée en question et leurs salaires et frais de bureau sont versés à partir de la caisse du gouvernement. Néanmoins, ces allocations budgétaires ne couvrent souvent qu'un minimum absolu - ou bien encore moins que le minimum - des activités essentielles de gestion.

- b) Les *coûts d'investissement* – l'achat d'équipements (bateaux, logiciels) et travaux essentiels de construction. Pour beaucoup d'aires protégées, le financement pour les frais d'investissement ne sont pas assurés, ce qui rend très difficile la planification de programmes de gestion pour les moyen et long termes.

2.1.2 Bénéfices et valeurs économiques

On peut identifier plusieurs catégories de valeurs que les aires protégées, aussi bien terrestres que marines, apportent à la société et à l'économie nationale et globale. Parce que la nature fournit certains services de façon « gratuite, » les valeurs et services économiques fournis par les aires protégées n'ont, par le passé, pas été comptabilisées. Néanmoins, de plus en plus d'études économiques cherchent à mettre un « prix » sur ces valeurs afin de leur donner du poids dans la planification et le développement économique. La biodiversité et les aires protégées peuvent être quantifiées en termes des bénéfices et des valeurs qu'elles apportent. L'étude pionnière sur la valeur économique des écosystèmes, TEEB (The Economics of Ecosystems and Biodiversity),³ attire donc l'attention sur ces valeurs d'un point de vue économique. Certaines des valeurs pouvant être quantifiées incluent :

- La *valeur d'usage* se rapporte à l'ensemble des usages directs et indirects du milieu. Pour les zones marines et côtières, des exemples sont la pêche artisanale et sportive, la collecte de coquillages, les activités touristiques, la production de sable, et la protection contre les tempêtes.
- La *valeur d'option* rassemble les bénéfices économiques qui ne sont pas engendrés dans le présent, mais qui existent et qui pourraient faire l'objet d'une potentielle exploitation future. Elle représente le prix à payer pour maintenir l'option d'usages futurs et non prédéterminés du milieu.
- La *valeur d'existence* réside dans les biens environnementaux du fait de leur existence et indépendamment de tout usage. Elle regroupe les bénéfices tirés du maintien dans le temps d'une ressource, sans que celle-ci soit destinée à être utilisée ; cette valeur est donc dérivée de la seule satisfaction que cette ressource existe et continuera d'exister.
- La *valeur de legs* ou *valeur d'usage et de non usage pour les générations futures* regroupe les catégories précédentes, mais adopte une perspective plus longue sur l'avenir, en se focalisant sur les besoins et les attentes des générations futures.

2.2 Mécanismes de financement durable pour les aires protégées terrestres et marines

Cette partie du rapport présente une gamme de mécanismes de financement existants qui ont été développés dans les aires protégées terrestres et marines à travers le monde. Les mécanismes traditionnels de financement des aires protégées, (tels que les subventions des bailleurs de fonds et les programmes d'ONG, les subventions budgétaires du gouvernement et les frais d'utilisation) sont souvent de durée limitée et rendent donc difficile la planification des investissements et des actions de gestion sur le terrain sur le long terme.

Pour mieux assurer un financement durable des frais de fonctionnement et d'investissement, il devient souhaitable de mettre en place des mécanismes pour assurer

un niveau d'autofinancement indépendant. Pour cette raison, ces mécanismes traditionnels ont été rejoints récemment par des nouvelles approches (décrites en détail dans le reste de la section 2.2 ci-dessus). Ces innovations sont destinées à améliorer le rapport coût-efficacité des systèmes de gestion. Les contraintes à la mise en œuvre de ces approches peuvent comprendre des obstacles juridiques ou culturels, et dépendre de la nature des ressources contenues dans la zone protégée.

Il convient de noter ici qu'aucun mécanisme de financement n'est totalement exempt de risques. La durabilité des financements pourra donc se trouver menacée par des développements extérieurs : les rendements des investissements des fonds fiduciaires ont donc été très réduits à cause de la crise financière récente ; l'insécurité nationale ou des troubles aériens peuvent aussi très vite avoir un impact sur les recettes tirées de l'écotourisme par exemple. Un système de financement durable efficace aura plusieurs mécanismes et approches, car la diversification des sources de financement sera une garantie essentielle pour le financement durable à long terme.

2.2.1 Amélioration des cadres institutionnel et politique, et rentabilisation de la gestion

Un des aspects les plus importants du financement durable est l'existence d'un cadre institutionnel et juridique approprié ; ce cadre permet d'asseoir le développement d'activités d'autofinancement, ainsi qu'une structure et la capacité pour la bonne gestion des ressources financières.

Loi habilitante pour la mise en œuvre de mécanismes de recettes et le maintien des revenus générés

La législation en vigueur relative aux aires protégées et aux parcs nationaux peut être un obstacle au financement durable, en limitant ou interdisant l'augmentation ou la rétention des recettes. L'examen et la modification du cadre législatif peut être une condition indispensable pour un la création d'autres mécanismes de financement durables.

Création et soutien d'institutions financièrement autonomes

Dans plusieurs parties du monde, et surtout en Afrique, des Agences de parcs nationaux/d'aires protégées, jouissant d'un statut quasi-autonome et d'une certaine indépendance opérationnelle, ont été créées. Une certaine autonomie financière, la liberté d'augmenter les recettes et de les retenir, la liberté sur les politiques de recrutement, et la supervision d'un conseil, plutôt que d'un ministère sont donc des attributs qui offrent un potentiel pour une plus grande motivation et une plus grande innovation, notamment en matière de financement.

Une Agence d'aires protégées typique est généralement sous la tutelle d'un ministère du gouvernement, et existe dans le département technique le plus approprié, qui à son tour fait partie de la fonction publique de l'Etat : cela implique à la fois la sécurité des services publics et la censure du gouvernement pour les procédures et processus financiers. La réussite de telles institutions dépend de l'existence d'un *cadre juridique propice* et d'une *volonté* de respecter le statut autonome de l'Agence. Une Agence efficace et quasi-autonome doit aussi disposer dans son conseil d'administration d'une *expertise en finance et en affaires*, capable de bien gérer ses activités plutôt commerciales – qui incluent la planification (plans de gestion) et la gestion budgétaire, ainsi que les activités génératrices de fonds.

Présence de plans de gestion et plans d'affaires

A travers le monde entier, il est important d'améliorer la capacité des responsables d'aires protégées à prendre des décisions stratégiques et financières. La préparation et la mise en œuvre de plans de gestion et de plans d'affaires pour les aires protégées exigent une capacité et une expertise de gestion institutionnelle et de gestion du personnel au-delà de ce qui existe déjà souvent sur le terrain. L'implication étroite des responsables des sites dans la préparation de plans de gestion et d'affaires peut être un facteur clé dans la réussite éventuelle de leur mise en œuvre. Le plan de gestion devient indispensable pour le suivi et l'évaluation des impacts du développement au sein et aux alentours du parc, tandis que le plan d'affaires est indispensable pour la planification financière de l'aire protégée.

Il existe 2 types de plan de gestion : celui au niveau du système et celui au niveau de l'aire protégée. Le plan de gestion au niveau du système exige que les gestionnaires des aires protégées pensent et planifient à une échelle nationale, plutôt qu'au niveau local du parc. Cela représente un défi majeur et nécessite un haut niveau de planification des activités et des capacités à tous les niveaux. Le plan de gestion au niveau du système offre la possibilité de prendre des décisions stratégiques sur le contrôle des coûts, la génération de revenus et le déploiement du personnel et des ressources capitales à travers le réseau entier des parcs. Il représente une opportunité de lier les sites générateurs de revenus importants avec ceux qui, bien qu'important sur le plan écologique, n'ont pas la possibilité de générer leurs propres revenus. Le plan de gestion au niveau de l'aire protégée servira seulement pour la planification de cette aire.

La réalisation d'un plan d'affaires est une étape importante pour la durabilité financière d'une aire protégée. Les plans d'affaires doivent établir les coûts annuels de fonctionnement et d'investissement par rapport au plan de gestion et des activités planifiées. Selon les lacunes financières, il faut ensuite examiner les possibilités potentielles d'épargnes et les sources de financement durable. Une telle projection dans l'avenir permet aux gestionnaires de définir les besoins et les manques des aires protégées afin de développer des actions et des mécanismes de financement pour lever les fonds nécessaires.

Partenariats entre secteurs privés et publics

Le partage des coûts de gestion avec des groupes ou des sociétés, ou alors la remise directe de la gestion de l'aire protégée ou de certaines parties de celle-ci, lorsque cela est approprié, peut constituer une source importante de financement pour les aires protégées. Ces entités peuvent aussi prendre volontairement certaines responsabilités pour la gestion et les activités des aires protégées ; par exemple, dans certaines AMP, des sociétés de plongeurs professionnels peuvent endosser des fonctions d'interprétation, de sécurité logistique, et de surveillance.

La gestion du **Sugud Islands Marine Conservation Area (SIMCA)**, créé en 2001 par le gouvernement de la **Malaisie**, a été confiée à une organisation de gestion privée à but non lucratif par le Département de la Faune au Sabah, le Reef Guardian.⁴ Financé largement par les redevances issues de l'écotourisme, le Reef Guardian est chargé :

- De la protection et du suivi écologique (patrouilles des plages et relevés marins annuels)
- Du contrôle et de la mise en vigueur des réglementations concernant les activités de pêche illégale

- Du contrôle strict des déchets et du traitement des eaux usées venant des installations touristiques
- De l'éducation environnementale marine
- D'une pratique de la plongée minimisant leur impact sur les récifs coralliens

Accords de cogestion et de gestion communautaire

Les approches communautaires et collaboratives pour la gestion des aires protégées et de leurs zones environnantes sont devenues monnaie courante dans la plupart des régions du monde. Ces stratégies sont liées au financement des aires protégées et peuvent avoir du sens en termes économiques suivant le partage des bénéfices et des coûts. Des réductions de coûts peuvent être obtenues lorsque les locaux ont un sentiment d'appartenance et de soutien : ces économies peuvent être atteintes grâce à la réduction d'activités de contrôle telles que l'anti-braconnage.

Partage de bénéfices et de subventions

Les mécanismes de financement communautaires peuvent avoir divers objectifs et prendre différentes formes. Dans certains cas, ils visent explicitement à rendre des fonds disponibles pour que les communautés investissent dans des moyens de subsistance alternatifs, afin de remplacer les activités endommageant la biodiversité ; ils peuvent même, dans certains cas, transférer les systèmes de gestion ou d'utilisation des droits aux ressources des aires protégées et des terres aux communautés. Plus généralement, cela implique le transfert d'une partie des recettes perçues ou des avantages générés par les Agences gouvernementales des aires protégées dans des fonds de développement locaux, de manière à améliorer les relations entre les populations locales et l'aire protégée, et de fournir des incitations locales tangibles pour la conservation de la biodiversité.

Jumelage

Les parcs de certains pays développés ont tissé des liens de jumelage nord-sud. Bien que cela ne fournisse pas forcément une source régulière de revenus, il s'agit d'un modèle qui pourrait apporter des bénéfices sur le renforcement des capacités et le transfert des connaissances.

2.2.2 Support du secteur public pour le financement des aires protégées

Répartition du budget général

Le fonds consolidé du gouvernement alloue généralement un montant financier important pour la gestion des aires protégées. Au minimum, ceci couvre les salaires des employés du secteur public des aires protégées, et représente un soutien essentiel pour les aires protégées de n'importe quel pays. Il est nécessaire que le secteur ait des partisans à un niveau ministériel pour négocier les allocations budgétaires annuelles.

Taxes vertes et hypothéquées

Les taxes prélevées sur certains produits (ressources naturelles ou essence par exemple) ou pour certaines activités (par exemple sur la conduite sur une portion de route ou les impôts sur le revenu) génèrent des revenus qui sont alloués aux aires protégées. Les taxes pour le financement d'aires protégées incluent les taxes « hypothéquées » qui sont allouées à la conservation sur le point de recouvrement. Les taxes « vertes » ou environnementales, qui sont spécifiquement destinées à financer la conservation, incluent par exemple la taxe sur

les carburants au **Costa Rica**, qui finance une partie du programme environnemental du pays.

Là où l'introduction de nouvelles taxes est problématique ou politiquement impopulaire, une autre approche est d'assigner un pourcentage d'une taxe existante (telle que la TVA) pour la conservation. Un exemple est l'**ICMS Ecologico au Brésil** ; c'est un régime qui récompense la protection des terres afin de préserver la qualité des services écosystémiques liés à l'eau et à la biodiversité. « ICMS » peut être interprété comme « impôt sur la vente de biens et de services. » C'est un programme national de taxes de décaissement sur trois niveaux : le gouvernement fédéral paie les Etats, qui sont ensuite tenus de payer les municipalités, qui sont elles-mêmes en partie financées en tenant compte de leur contribution à l'économie globale ou sur leur « valeur ajoutée. » En 1992, l'État du Paraná a créé une « exigence écologique » pour la distribution d'une partie de l'ICMS, et en 1996 cette politique avait commencé à être adoptée par d'autres Etats. Ainsi, en 1996, l'État de Minas Gerais a généré 3,8 millions de dollars US (environ 2,9 millions d'euros) qui ont été distribués parmi les 97 municipalités contenant des aires protégées. Au lieu de récompenser l'extraction non durable des ressources, ces incitations fiscales font en sorte que la conservation soit avantageuse. Les utilisateurs des terres comprennent qu'une part importante du chiffre d'affaires de leur État s'appuie sur la conservation des ressources, et ils ne voient donc plus la conservation comme un obstacle au développement économique, mais plutôt comme une composante intégrante de leur prospérité. ⁵

Allègement sur le revenu fiscal ou sur les taxes foncières pour des contributions caritatives ou des servitudes de conservation

Ceci autorise la déduction du montant d'un don de charité de son revenu total à des fins fiscales. Plusieurs pays utilisent ce système fiscal pour financer une partie de la conservation de l'environnement. Les allègements fiscaux peuvent être utilisés pour créer des incitations à la conservation, comme par exemple dans certaines régions des **États-Unis**, où des incitations fiscales généreuses sont offertes aux propriétaires fonciers qui consacrent une partie de leurs terres à la conservation – dénommé « conservation easements » ou « servitudes de conservation. » L'**Etat du Nouveau Mexique** permet aux propriétaires fonciers de gagner jusqu'à 250.000 dollars US (environ 194.000 euros) en crédits d'impôt de cette façon. Ces crédits d'impôt peuvent être utilisés pour diminuer l'impôt du propriétaire sur une certaine période de temps, ou alors pour encaisser le crédit d'impôt immédiatement en le vendant à quelqu'un d'autre (possible depuis Janvier 2008).

Taxes sur le tourisme

Des taxes sur le tourisme peuvent être mises en place pour la protection de sites naturels, en particulier dans les pays dépendant de leur environnement naturel pour attirer les visiteurs étrangers. Celles-ci peuvent être basées sur l'occupation de chambres, ou les droits d'entrée à une aire protégée (ou bien sur les coûts des services de guides touristiques), ou peuvent être des taxes d'aéroport. Il faut qu'elles fassent partie d'une politique globale du tourisme national, aux côtés d'autres types de redevances et d'impositions.

Au **Parc Marin de Ras Mohammed**, en **Egypte**, des « frais de recouvrement pour les coûts environnementaux » sont prélevés par nuitée dans tous les hôtels. L'Agence des Affaires Environnementales récupère cette taxe directement auprès des hôtels et la verse dans un Fond Environnemental dirigé par un Conseil d'Administration indépendant.²

Hypothèque environnementale

Le concept est de créer un fonds qui relie la disponibilité du crédit (prêts à faible intérêt) à des indicateurs environnementaux, tel que le nombre de bébés tortues sur une plage, ou le nombre d'hectares de forêt intacte. L'amélioration des moyens d'existence est donc liée à la réalisation de résultats pour l'environnement. Une telle approche peut être plus efficace et moins coûteuse sur le long terme que le déploiement d'écogardes pour empêcher la utilisation illégale de ressources naturelles.

Loteries vertes

Les loteries vertes sont un moyen de donner naissance à des fonds volontaires qui sont alloués à de « bonnes causes » telles que la conservation. En 2002, le Programme Alimentaire Mondial et la FAO se sont dits favorables à cette forme de collecte de fonds.

Les loteries vertes commencent tout juste, et n'existent pour l'instant que dans les pays industrialisés. La plus connue est celle des **Pays Bas**, où la Loterie Nationale des Codes Postaux verse 50% de ses revenus à des ONG, opérant notamment dans les domaines de l'environnement et du développement international. Les montants concernés sont aux alentours de 250 millions d'euros par an.

L'Association Africaine des Loteries d'Etat est une structure continentale, née en 1981 à Dakar au Sénégal, et dont le siège est en Côte d'Ivoire. Le Sénégal, le Gambie, la Guinée et la Côte d'Ivoire sont tous des membres de cette Association. Jusqu'à ce jour, il n'existe apparemment pas de loteries transfrontalières ou internationales, bien qu'en novembre 2009, la société française BR Gaming et l'Association Africaine des Loteries d'Etat préparaient le lancement de la loterie AfricaMillions dans six pays : le Bénin, le Burkina Faso, le Cap Vert, la Côte d'Ivoire et le Sénégal.

Échanges dette-nature : conversion de dettes bilatérales

Le processus de conversion de dettes bilatérales est l'annulation des dettes « souveraines » d'un gouvernement. Ceci n'est possible que quand le niveau de dette est considéré comme un poids excessif et où le créancier l'estime irrécupérable. Au sein de leur « Poverty Reduction Strategy Paper, » il est également possible, à travers les PPTE, de désigner le secteur de l'environnement comme bénéficiaire des accords d'annulation de cette dette, bien que dans la pratique, peu de pays choisissent de le faire.

La possibilité de négocier des conversions de dettes n'est pas limitée aux pays avec peu de revenus ou les pays PPTE. Le **Gabon** a récemment (2008) conclu une entente avec le gouvernement français : 50 millions d'euros de la dette souveraine de France ont été annulés, en contrepartie d'une obligation de la part du gouvernement gabonais de dépenser une somme équivalente dans des fonds dédiés à des programmes de conservation des forêts, durant une période définie. Une partie importante pourrait être ainsi mise en application grâce à un fonds fiduciaire qui n'a pas encore été mis en place, aux frais de gestion du réseau gabonais, pour 13 parcs nationaux nouvellement créés.

Les conversions de dettes bilatérales de **Madagascar** comprennent des accords avec les créanciers du Club de Paris et un arrangement en 1996 avec USAID qui prévoyait la création et la capitalisation de la Fondation de conservation de Madagascar, Tany Meva, qui nécessitait l'adoption d'une nouvelle loi malgache sur les fondations. Avec la Bolivie et la Tanzanie, le pays s'est aussi engagé à allouer une partie de l'allègement de la dette PPTE

au secteur de l'environnement. En 2003, le Gouvernement de Madagascar a signé un accord de conversion de dettes avec le Gouvernement Allemand, destiné à capitaliser la Fondation de Madagascar pour les aires protégées et pour la biodiversité, et à fournir un soutien à l'Association Nationale pour la Gestion des Aires Protégées (ANGAP - Parcs Nationaux de Madagascar).⁶

2.2.3 Support international pour le financement et la gestion des aires protégées

Ceux-ci incluent les mécanismes de financement traditionnels d'ONG internationales et de bailleurs de fond multilatéraux et bilatéraux. Bien que ceux-ci soient généralement de courte durée, ils restent une source financière importante pour la majorité des aires protégées.

Programmes et projets financés par l'aide internationale

Les financements d'agences d'aides bilatérales et multilatérales sont généralement alloués pour des projets d'une durée de 3 à 5 ans. L'aide vient sous forme de financements pour la conservation de la biodiversité dans les pays en voie de développement. Mais les changements dans les politiques et les priorités de ces donateurs, ainsi que le court terme des projets, sont des menaces qui laissent les programmes de conservation vulnérables aux pertes de financement.

Statut d'importance internationale - sites du Ramsar et de l'Héritage Mondial

Les inscriptions aux conventions de Ramsar et de l'Héritage Mondial fournissent des structures de gouvernances internationales. Cela peut ensuite aider à augmenter la sensibilisation et la protection des aires protégées, à améliorer l'efficacité de leur gestion, à attirer le tourisme et à attirer des financements additionnels. Pour certains sites de l'Héritage Mondial, les gérants signalent un changement d'attitude parmi les donateurs suite à leurs inscriptions et une augmentation du nombre de propositions de financement acceptées.

Il est aussi possible que ce statut fournisse une protection supplémentaire au site, s'il se trouve sur la liste de sites de l'Héritage Mondial « en danger » ; cela peut mobiliser un intérêt plus vif de la part d'un gouvernement qui voudrait éviter les conséquences d'une attention internationale négative.

Programmes et projets d'organisations non gouvernementales internationales

Dans certains pays, les programmes d'ONG internationales apportent une contribution importante à la conservation et à la gestion des aires protégées. Généralement, ces engagements se font sur un temps plus long comparés aux programmes et projets de bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux, bien que les modifications éventuelles de leurs politiques, de leurs priorités et de leurs niveaux de revenus présentent des risques pour le financement de la conservation à long terme.

Échanges dette-nature : conversion de dettes commerciales

Dans le cas des conversions de dettes commerciales, une portion de la dette d'un pays à une institution de prêts est rachetée à une valeur inférieure à la valeur nominale par un organisme externe (souvent une ONG internationale) et échangée contre de la monnaie locale. Cet argent est ensuite alloué à des activités de conservation au niveau national.

Madagascar est un pays qui a de l'expérience avec les conversions de dettes commerciales et bilatérales. En 1989, Madagascar est devenu le premier pays d'Afrique à négocier un échange dette-nature commercial. Le premier échange a été convenu avec le WWF, grâce au financement fourni par le WWF et l'USAID, et a financé un programme de 2,1 millions de dollars US (environ 1,6 million d'euros) pour la conservation des aires protégées. De 1989 à 1996, Conservation International, le jardin botanique du Missouri et le WWF ont négocié neuf conversions de dettes commerciales à Madagascar, qui ont généré de 11,7 millions de dollars US (environ 9 millions d'euros) pour les fonds de conservation du pays. Ces échanges anticipés prévoyaient l'achat de la dette commerciale à 50% de leur valeur nominale. En échange de l'annulation de la dette, le Gouvernement de Madagascar a accepté de payer l'équivalent de 100% de la valeur nominale en francs malgaches (75% après 1994) à des programmes de conservation.

2.2.4 Redevances d'utilisation des ressources, permis et frais d'entrée

Différentes taxes et redevances ont été mises en œuvre dans de nombreuses zones protégées et parcs nationaux. Des exemples incluent des frais d'entrée par personne, des concessions pour le tourisme et les guides touristiques, ainsi que des redevances pour l'extraction des ressources, pour filmer ou pour les permis de chasse ou de pêche. Ces systèmes sont différents des taxes touristiques normales, parce qu'ils relient directement les paiements à l'utilisation ou la satisfaction dérivée des ressources d'une aire protégée. Mais en pratique, il a souvent été le cas que les règlements exigent que des frais soient versés à des fonds gouvernementaux centraux de la même manière que les impôts. Il est beaucoup plus efficace comme moyen de financement pour la gestion des aires protégées, que les bénéfices des droits d'entrée soient conservés et utilisés par les aires protégées pour couvrir leurs propres coûts, en particulier lorsque cela fait partie de leur plan d'affaires. Cela peut aussi créer des incitations pour le personnel et les intervenants locaux au niveau du site pour que les visiteurs vivent une expérience positive, ce qui augmente les chances de visites multiples et de publicité par le bouche à oreille.

Le maintien de paiements directs au niveau des sites peut générer des revenus importants dans certaines aires protégées populaires ou faciles d'accès, tandis que celles moins visitées perdrons sur le financement, même si leur qualité est égale ou meilleure. Le système de planification des activités peut résoudre ce problème : certains sites sont donc considérés comme des générateurs de revenus nets pour l'ensemble du système d'aires protégées et les décisions sur l'allocation budgétaire de chaque site sont réalisées au niveau national.

Les permis et droits d'entrée peuvent aussi faire partie d'une stratégie de gestion globale des aires protégées. Les tarifs des droits d'entrée et des quotas de permis peuvent être ajustés pour réguler le niveau d'utilisation des ressources et/ou le nombre de visiteurs, selon le niveau d'impact et d'utilisation des ressources.

Frais et permis d'utilisation ou d'extraction des ressources

Des concessions sont vendues, permettant l'extraction des ressources selon un plan d'affaires. Les concessionnaires paient généralement une redevance de concession à titre d'acompte, ainsi que des versements périodiques pendant toute la durée du contrat de concession. Il est important de s'assurer que l'extraction et les termes du contrat de

concession procurent des avantages pour la conservation et évitent les effets négatifs, tels que l'augmentation de la chasse ou l'empiètement des terres.

Redevances touristiques

Comme pour les frais d'utilisation des ressources, une taxe est payée pour le droit d'exploitation à l'intérieur du parc ou pour gérer l'infrastructure du parc (par exemple des hôtels ou campings). Les termes du contrat de concession doivent assurer qu'il existe des avantages pour la conservation, une gérance des impacts négatifs, et des peines encourues pour les infractions.

Les parcs entourant les îles de **Bonaire et Saba** sont devenus les deux premières AMP financièrement autonomes : la majeure partie de leurs fonds pour le suivi et la mise en place de nouvelles initiatives provient des droits d'entrée, des frais de plongeurs et de yachts, de la vente de souvenirs aux touristes, d'organisations d'amitié, et de dons.² En 1992, l'introduction de frais unitaires de 10 dollars (environ 7,7 euros) par plongée dans le **Parc Marin de Bonaire** a résulté en un autofinancement total du parc dès la fin de la même année. D'autres exemples incluent la **Grande Barrière de Corail**, en Australie et l'AMP de **Tobago Cays**, dans l'État de Saint Vincent et les Grenadines.

Ailleurs, le tourisme peut aussi fournir une source de revenus importante basée sur l'observation de mammifères ou d'oiseaux marins et migrateurs. Au **Canada**, le tourisme lié à l'observation des baleines dans le fleuve Saint Laurent génère annuellement 100 millions de dollars US (environ 77,5 millions d'euros) : chaque croisiériste effectue 3 ou 4 croisières de 2h30 par jour, au tarif de 70 dollars US (environ 54 euros) par passager.⁷ Des baleines, des phoques et des otaries peuvent aussi être observés par les touristes dans l'AMP de **Race Rocks, à Vancouver**. Cependant, il est important de noter que, le tourisme international nécessite un investissement important en termes d'infrastructure et de capacité nationale et locale dans le marketing, l'accueil et l'hôtellerie.

Il convient de noter que ce modèle financier de frais et de redevances du tourisme de plongée et d'observation est adapté aux AMP côtières qui disposent de récifs en bon état et/ou d'une faune marine diversifiée.

Droits d'entrée au site

Une taxe perçue pour chaque personne entrant dans un site est une forme de taxe touristique. Contrairement à certaines taxes sur le tourisme, elle relie directement le paiement à la satisfaction dérivée du site. On peut tirer des leçons utiles des divers pays ayant de longues expériences avec ces mécanismes, tels que ces trois pays dans la région des Caraïbes et d'Amérique centrale : le Costa Rica, Dominique, et Saint Vincent et les Grenadines (**Parc Marin de Tobago Cays**).

Le plus souvent, des taux différentiels sont facturés pour les touristes étrangers et locaux (car ceux-ci n'ont pas forcément la capacité de payer). Il est important que ces droits d'entrée fassent partie d'une stratégie touristique globale, qui exige une collaboration intersectorielle et la participation des parties prenantes du secteur privé. L'introduction ou les changements de taux doivent être communiqués à l'avance, et de préférence établis en consultation avec les agences touristiques pour qu'elles en tiennent compte dans leurs brochures annuelles. D'après le WWF,² les touristes sont disposés à dépenser une plus grande somme d'argent s'ils savent que l'argent est utilisé directement pour payer les frais

de gestion du site, au lieu d'être redistribué via le gouvernement ; cela favorise aussi les contrats de gestion avec les partenaires dans le secteur privé et/ou les ONG. Cependant, pour les réserves où le tourisme n'est pas possible ou difficile, la redistribution de revenus (comme par exemple le partage des revenus touristiques des sites côtiers vers les aires protégées hauturières) peut être envisagée. Les systèmes ou réseaux d'aires protégées offrent donc des avantages du point de vue du partage logique des recettes issues du tourisme.

Frais obtenus de la chasse aux trophées ou de la pêche sportive

La chasse aux trophées est analogue à l'extraction des ressources dans la mesure où un nombre généralement restreint de permis de chasse sont vendus chaque année pour la chasse d'un nombre déterminé d'espèces dans la zone protégée. Les revenus générés pour certaines espèces peuvent être élevés et, généralement, les communautés locales ont la possibilité d'en profiter en fournissant des guides et traqueurs. Les risques incluent que les quotas soient fondés sur des évaluations de populations scientifiquement contestables, ou que les revenus les plus élevés soient fournis par les animaux les plus rares. Dans le cas des AMP ouest africaines, la pêche sportive offre une possibilité de financement durable, surtout si les pêcheurs sont limités à la méthode de remise à l'eau.

Bioprospection

La bioprospection est la recherche systématique de nouvelles sources de composés chimiques, de gènes, de protéines, de microorganismes et autres produits ayant une valeur économique potentielle. Les accords de bioprospection attribuent une valeur à la ressource génétique et peuvent impliquer les gouvernements, l'agrochimie, les entreprises pharmaceutiques, des universités ou des laboratoires de recherche. Cela a généré d'importants avantages financiers dans certains pays, bien que cela n'ait pas encore atteint le niveau de revenus anticipé. Un obstacle empêchant d'atteindre une plus grande demande est le fait qu'il est peu probable que les matériaux génétiques recherchés résident exclusivement dans les aires protégées : les zones au-delà des frontières des aires protégées sont tout aussi susceptibles de posséder les mêmes matériaux et cette possibilité doit être prise en considération lors de l'examen des charges et des modalités d'accès.

2.2.5 Systèmes d'adhésion, de parrainage, et de philanthropie

Parrainage d'entreprise

Le parrainage d'entreprise constitue un mécanisme de mobilisation de fonds auprès des entreprises au niveau national ou au niveau de l'aire protégée.⁸ Il s'agit de recherche de fonds auprès du grand public et auprès de sociétés commerciales qui opèrent dans la région, qui financeraient des « bonnes causes » à travers une stratégie de « responsabilité environnementale et sociale » ; ou alors auprès de fondations philanthropiques cherchant des partenaires dans le secteur environnemental. Le plus souvent, le « parrain » bénéficie de publicité par l'affichage de leur logo sur certaines publications et autres matériels publicitaires ou informationnels de l'aire protégée.

Subventions de fondations philanthropiques

Les fondations philanthropiques sont des ONG sans but lucratif, généralement avec des fonds de dotation mis en place par de riches particuliers ou des entreprises. Il y a une nette différence entre une fondation d'entreprise et une fondation privée car elles ont souvent

des objectifs différents : les fondations d'entreprise sont donc souvent mises en place pour le marketing de causes, alors que les fondations privées ne le sont pas.

Régimes d'adoption et « d'amitié »

Aujourd'hui, de nombreuses possibilités existent pour les personnes intéressées ou soucieuses de l'environnement pour « parrainer » un éléphant, une baleine ou faire des dons à des causes environnementales. Les partenaires du **TNC au Guatemala**, au **Panama**, au **Costa Rica** et dans d'autres pays ont amassé des fonds pour la conservation de la biodiversité en vendant des « actes notariés » de parties de zones protégées. Pour 35-120 dollars US (environ 27-93 euros), le donateur reçoit un certificat reconnaissant qu'il a « adopté » une partie de terrain et sa faune.

Régimes d'adhésion

Des systèmes d'adhésion sont utilisés par des ONG et des fiducies nationales pour générer un flux de revenu régulier et pour favoriser l'engagement et la sensibilisation du public. Ils offrent des avantages spécifiques, tels que des frais d'inscription réduits et des bulletins réguliers, pour les membres en échange de paiements annuels ou mensuels.

Marketing de cause

Le marketing de cause s'est focalisé sur les bénéfices tirés de l'attitude « verte ou environnementale » des consommateurs par l'achat de certains produits. Les exemples incluent des produits écoétiquetés, des événements spéciaux – par exemple ceux organisés pour l'Année Internationale de la Biodiversité 2010, – des campagnes de publipostage et des ventes aux enchères tenues pour appuyer la conservation. Dans le domaine de la pêche, des programmes de certification et d'écolabellisation, tels que le Marine Stewardship Council, reconnaissent et valorisent la pêche durable et bien gérée.

Dons sur le lieu de travail

Ces régimes permettent aux employés de déduire un certain montant de leur salaire avant impôt, qui est acheminée, par l'intermédiaire de leur employeur, à une organisation de compensation caritative, qui distribue ensuite ces fonds aux organismes de bienfaisance membres.⁸

2.2.6 Investissements à long terme

Paiements pour services écosystémiques

« L'Évaluation des Ecosystèmes pour le Millénaire⁹ » a recadré la conservation en termes de services écosystémiques : ce changement a eu des implications importantes pour les aires protégées dans les pays en voie de développement. L'optique des services écosystémiques va au-delà de l'utilisation durable des ressources, jusqu'à la reconnaissance du rôle des aires protégées dans la lutte contre la pauvreté et le développement économique. Cette approche élimine la dichotomie perçue entre la « conservation de la nature » et le « développement économique », où la conservation était considérée comme une ponction sur les ressources financières d'une nation, et/ou un frein au développement économique. L'évaluation économique totale des aires protégées est une des façons dont l'apport économique réel et potentiel des services écosystémiques est quantifié afin qu'il soit intégré dans la planification du développement national.

Cependant, ces systèmes de marché non réglementés ne reconnaissent pas la valeur de ces services, en les traitants comme des biens « publiques. »

L'expression « paiements pour services écosystémiques » couvre un éventail de mécanismes de financement qui partagent une structure commune, dans laquelle les paiements sont transmis aux utilisateurs des terres et/ou aux gestionnaires par/au nom de ceux qui bénéficient de ces services. Le principe derrière ces paiements pour services écosystémiques est que les systèmes naturels fournissent des avantages économiques réels et quantifiables. Par conséquent, un mécanisme de paiements pour services écosystémiques peut être utilisé pour créer une structure institutionnelle afin de corriger la défaillance du marché. Ces régimes peuvent inclure des paiements directs, habituellement de la part d'un organisme du secteur public pour les propriétaires ou les gestionnaires ; ils peuvent être basés sur des produits sur lesquels une « prime verte » est versée pour les produits respectueux de l'environnement ; ou ils peuvent former un cadre de plafonnement et d'échange dans une zone définie, qui placerait une limite légale sur le montant total d'émissions ou de dommages à l'environnement permis.

Prestataires et acheteurs

Les mécanismes de paiements pour services écosystémiques exigent des prestataires - que ce soit une Agence d'aires protégées ou un groupe de propriétaires fonciers - et des acheteurs clairement définis. Ces derniers peuvent être des gouvernements, des organismes donateurs internationaux, des ONG environnementales, des services publics, des entreprises privées ou des particuliers. Un certain nombre de bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux accordent des financements importants pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources, et leurs programmes comprennent souvent des composantes de paiements pour services écosystémiques. Le GEF est certainement la source principale de financement pour la conservation de la biodiversité. Depuis le début des années 2000, 22 projets financés par le GEF avaient des éléments concernant les paiements pour services écosystémiques.

Un problème fréquemment invoqué pour ces régimes est la réticence à payer de la part des bénéficiaires pour des services qui ont historiquement été obtenus sans frais financiers. Une autre objection est que les populations urbaines pauvres seraient obligées de payer plus qu'elles ne peuvent pour des services essentiels tels que l'approvisionnement en eau potable. Un élément important de la conception des mécanismes de paiements pour services écosystémiques est la capacité à évaluer la demande et d'identifier les acheteurs potentiels parmi la liste des bénéficiaires. Du côté de l'offre, le défrichage des terres et les droits de propriété des ressources ont une importance cruciale pour déterminer qui serait le vendeur « légitime » d'un service écosystémique.

Les paiements pour services écosystémiques par l'intermédiaire du gouvernement (incluant les paiements dont les origines sont la fiscalité générale, des impôts hypothéqués, des amendes, des échanges dette-nature ou des fonds de donateurs) peuvent être effectués pour des agences d'aires protégées gouvernementales ou non gouvernementales, afin de couvrir les coûts de la prestation à long terme de services écosystémiques spécifiques. Un exemple au **Brésil** est le programme **Bolsa Floresta** qui accorde des subventions aux membres de communautés locales vivant dans les unités de conservation de l'Etat d'Amazonas, afin de les récompenser pour la conservation des ressources forestières. L'intermédiaire du gouvernement fait que ces systèmes sont généralement à plus grande échelle que ceux financés par les utilisateurs, et peuvent ainsi

avoir des objectifs multiples ; bien que cela apporte certains avantages, les désavantages peuvent entrer en compte :

- Généralisation des objectifs – les objectifs sont simplifiés, car trop généraux, et l'amélioration des services environnementaux est réduite.
- Les fonds recueillis par le gouvernement, par exemple à travers une taxe sur l'eau ou la consommation d'électricité, peuvent disparaître dans le fonds consolidé général, et ne pas être affectés à leur destination (une solution peut être la création d'un fonds dédié à la gestion de ces paiements).

Compensations pour les aires protégées et la biodiversité

Des régimes de compensation ou d'atténuation pour les dommages causés aux écosystèmes et à la biodiversité ont été institués aux Etats-Unis et plusieurs autres pays. La directive des Oiseaux et des Habitats de l'**Union Européenne** impose donc des compensations environnementales pour les impacts sur les systèmes d'aires protégées. L'**Australie** et le **Brésil** ont aussi des lois exigeant des compensations pour les dommages environnementaux.

L'adéquation des compensations pour le financement des aires protégées est limitée puisque les terres appartenant au gouvernement ne peuvent généralement pas être vendues : il est donc considéré que leur sauvegarde est garantie par le gouvernement. Bien que les terrains garantis comme compensation pour des dommages se produisant ailleurs puissent avoir une haute valeur environnementale, il n'en demeure pas moins que le marché des compensations est entraîné par la destruction de l'environnement. Le principe sur lequel les marchés de compensations opèrent est une absence de pertes nettes, limitant donc leur pouvoir pour l'amélioration des conditions environnementales. Ces marchés ont donc besoin de systèmes juridiques et de réglementations solides.

Services écosystémiques marins et côtiers

Le développement de marchés innovants pour les services écosystémiques marins et côtiers n'en est qu'à ses débuts, et il n'y a donc pas encore de bases importantes d'expérience, ni de projets pilotes en cours qui peuvent offrir des leçons spécifiques pour les AMP. Néanmoins, on peut s'attendre à une croissance d'activité de la part des bailleurs et des ONG internationales dans ce domaine.

La seizième réunion du Groupe Katoumba, qui réunit plusieurs instituts de recherche sur les mécanismes de financement pour l'environnement et des bailleurs de fonds internationaux, s'est tenue les 9 et 10 février 2010 à Palo Alto, en Californie. La réunion s'est concentrée sur le rôle des paiements pour services écosystémiques dans la promotion de l'utilisation durable des ressources marines. Les objectifs de la réunion étaient de :

- Catalyser la création d'une communauté mondiale de praticiens pour appuyer les mécanismes innovants pour la conservation marine et côtière, ainsi que des réseaux régionaux pour l'échange d'information et le partage de leçons
- Créer une stratégie pour aboutir à un consensus sur un plan d'action qui guiderait les futurs mécanismes financiers pour la conservation des ressources naturelles marines
- Etablir une base pour la mise en marche d'un réseau de projets pilotes dans les environnements marins et côtiers

- Présenter les résultats de la réunion ailleurs, par exemple au 5^{ème} Forum Mondial sur les Océans, les Côtes et les Iles, à Paris en mai 2010

Les services écosystémiques varient selon les écosystèmes. Certains de ceux associés aux écosystèmes côtiers et marins incluent¹⁰ :

- Inspiration et support des valeurs culturelles, esthétiques et spirituelles
- Récréation
- Energie dérivée des vagues et des marées
- Développement et transport des larves et des jeunes
- Mélange et transport de la production biologique vers la chaîne alimentaire
- Maintien de la résilience biologique et de la biodiversité
- Habitat
- Maintien de la qualité de l'eau
- Assimilation et assainissement des déchets
- Cycle des éléments nutritifs
- Production de sable
- Maintien du littoral et protection contre les tempêtes et les inondations
- Stockage et commerce de carbone et réduction des émissions

Des exemples sur le « développement et transport des larves et des jeunes » et le « maintien du littoral et protection contre les tempêtes et les inondations » sont décrits ci-dessous.

Développement et transport des larves et des jeunes

Les écosystèmes de mangroves et de récifs coralliens sont d'importantes frayères pour de nombreuses espèces commerciales de poissons. Protéger ceux-ci est essentiel pour la durabilité de la pêche. Néanmoins, les sociétés bénéficiant de ces services écosystémiques en profitent gratuitement, et ne sont donc pas accoutumées à les prendre en compte en tant que facteurs de production essentiels. Le défi est de créer des mécanismes pour relier les coûts de gestion aux bénéfices, tout en prenant en compte la capacité à payer. Il serait donc impopulaire d'imposer des frais supplémentaires à des pêcheurs artisanaux qui n'en n'ont pas les moyens.

Les scientifiques de l'institut d'océanographie Scripps à l'Université de Californie de San Diego, dans les « Proceedings of the National Academy of Sciences, » démontrent que les mangroves du **Mexique** accroissent les rendements de la pêche dans le **golfe de Californie**.¹¹ Les chercheurs ont travaillé avec les dossiers de débarquement de poissons fournis par la Commission Nationale de la Pêche et de l'Aquaculture du Mexique (CONAPESCA). Ils ont constaté entre 2001 et 2005 que 13 régions de pêche dans le golfe de Californie produisaient une moyenne de 11.500 tonnes de poissons et de crabes bleus dérivés des mangroves par an, générant près de 19 millions d'euros pour les pêcheurs locaux. L'étude suggère que plus de 30% des débarquements annuels de la pêche à petite échelle dans le golfe de la Californie proviennent de mangroves ; une estimation du coût monétaire de la destruction de ces mangroves, seulement en termes de pêche, est de 37.500 dollars US (environ 29.076 euros) par hectare chaque année.

Deux réserves au sein du **Merritt Island National Wildlife Refuge** à Cape Canaveral (en Floride, aux Etats-Unis) ont été fermées à toutes les activités de pêche depuis 1962 pour des raisons de sécurité nationale, à cause de leur proximité au Centre Spatial Kennedy. Entre

1957 et 1962, des activités de pêche commerciale et sportive importantes existaient (une moyenne annuelle de 2,7 millions de kilogrammes de poissons pour la pêche commerciale, et une moyenne annuelle de 1,47 million de kilogrammes pour la pêche sportive. Bien que ces zones aient été fermées pour des raisons de sécurité, une évaluation de leur importance pour la pêche aux trophées a démontrée que, sur une zone représentant seulement 13% de la zone côtière de Floride, elles fournissaient plus de la moitié des individus de grande taille des trois espèces recherchées. L'étude indique donc que les poissons de grande valeur pour la pêche sportive migrent des zones de réserve vers les zones de pêche avoisinantes.¹⁰

Maintien du littoral et protection contre les tempêtes et les inondations

Il existe des preuves solides sur la valeur des criques côtières et des mangroves en tant que pourvoyeurs de protection contre les tempêtes et les inondations. Après le Tsunami de 2004 en Asie, il a été constaté que les zones côtières protégées par les mangroves avaient moins soufferts et subi moins de pertes de vies humaines que les zones déboisées.¹² Une étude récente suggère que la valeur de protection des mangroves sur le littoral dépasse les valeurs d'usage direct des mangroves (telles que l'exploitation forestière et la mariculture) de plus de 97%.¹² Une autre étude provenant de plusieurs centaines de villages dans l'**Etat indien d'Orissa** à la suite d'un super cyclone en 1999 a révélé que les villages côtiers avec des forêts de mangroves étendues avaient eu beaucoup moins de morts que les villages sans ou avec peu de mangroves.¹³ La valeur annuelle des services écosystémiques des mangroves dans le monde a été estimée à plus de 1,6 milliard de dollars US (environ 1,2 milliard d'euros).¹⁴

Ces éléments suggèrent fortement que le coût économique direct de la suppression des mangroves l'emporte sur les rendements financiers une fois la zone déboisée. Les paiements pour la protection des forêts de mangroves du littoral, soit par l'intermédiaire du gouvernement, soit de la part du secteur privé, fournissent donc un avantage économique net et significatif. La valorisation de ces services permettrait donc à un système de paiements d'être mis en place et à renforcer le plaidoyer en faveur de décisions de planification permettant la conservation de ces défenses naturelles.

Fonds fiduciaires et fondations

Les fonds fiduciaires pour la conservation de la nature investissent leurs ressources capitales pour générer de l'intérêt qui est utilisé pour financer des programmes de conservation. Ils sont le plus souvent capitalisés par des donateurs internationaux et des ONG par le biais de mécanismes tels que des échanges de dettes et des subventions, et sont parfois complétés ou financés par des contributions du secteur privé, des revenus fiscaux et des bénéfices de charges de marché pour les services des aires protégées.

Types de fonds

Les fonds fiduciaires pour la conservation peuvent être des fonds *renouvelables*, *d'amortissement* ou de *dotation*, ou des fonds couvrant qui peuvent gérer plusieurs comptes à des fins différentes.

- *Fonds renouvelables* : les revenus proviennent de sources diverses, telles que les redevances, taxes ou paiements pour services écosystémiques, qui sont versés régulièrement pour être utilisés à des fins spécifiques ; le fonds agit donc comme un centre de détention des investissements. Dans certains cas, un certain pourcentage des

revenus est mis de côté dans un fonds de réserve pour se prémunir contre les risques de réductions soudaines des niveaux de revenu.

- *Fonds d'amortissement* : une quantité d'argent attribué est dépensée sur une période de temps spécifiée. Le capital et les intérêts plongent de façon constante jusqu'à zéro ; à ce stade, le fonds cesse d'exister ou est réapprovisionné.
- *Fonds de dotation* : seuls les bénéficiaires sont alloués tout en maintenant le capital. Généralement, le capital est investi dans une association de dépôts de banques commerciales, des bons du Trésor, ainsi que des actions et des obligations d'entreprise afin qu'il y ait un flux constant de revenus à long terme.

Conditions de réussite

L'évaluation du GEF de 1999 a conclu qu'il y avait quatre « conditions essentielles » pour la réussite des fonds fiduciaires pour la conservation¹⁵ :

1. Il faut un engagement d'au moins 10-15 ans pour résoudre le problème
2. Il faut un soutien actif de la part du gouvernement pour qu'une structure public-privé, en dehors du contrôle direct du gouvernement, puisse exister
3. Il faut un nombre critique de personnes provenant de divers secteurs de la société qui puissent travailler ensemble pour assurer la conservation de la biodiversité et le développement durable
4. Il faut que des pratiques juridiques et financières, et des institutions de soutien (y compris les services bancaires, d'audit et de passation de marchés), dans lesquels les gens ont confiance, existent

L'examen rapide des fonds fiduciaires pour la conservation, effectué par la Conservation Finance Alliance en 2008,¹⁶ a conclu que ces quatre conditions sont toujours valables, et a inclus les suivantes :

- « Une stratégie de conservation à l'échelle nationale qui présente une évaluation quantifiée des besoins pour la conservation de la biodiversité à l'intérieur et à l'extérieur des aires protégées ;
- Un soutien politique au plus haut niveau dans un pays, avec une participation du gouvernement limitée à la gestion du fonds fiduciaires pour la conservation au jour le jour ;
- Un support pour la collecte de fonds et le côté technique de la part des organisations internationales ;
- Des processus consultatifs comprenant toutes les parties prenantes principales et tenant compte de ces apports dans une conception du fonds fiduciaires pour la conservation, y compris le soutien pour des moyens de subsistance durables, et
- Des ressources humaines haut de gamme qui fournissent l'étendue des compétences nécessaires pour mener un fonds fiduciaires pour la conservation, aux niveaux de la direction et du conseil.¹⁷ »

Il est important que les fonds fiduciaires pour la conservation soient exonérés d'impôt sur le revenu sur les gains provenant de ses investissements. Si ce n'est pas possible dans le régime juridique et d'imposition du pays, une solution consiste à établir juridiquement le fonds fiduciaire dans un endroit offshore où les organismes de bienfaisance sont exonérés d'impôt.

Gouvernance

Spergel et Taieb¹⁷ ont constaté qu'il était important d'avoir une majorité de personnes non associées au gouvernement dans le conseil d'administration du fonds fiduciaire afin d'assurer la meilleure gouvernance. Cette majorité, choisie en fonction de ses compétences, aide les fonds fiduciaires pour la conservation à attirer des dons du secteur privé et des bailleurs de fonds internationaux. Pour optimiser leur efficacité, de nombreux fonds fiduciaires pour la conservation ont un comité exécutif qui se réunit fréquemment et se charge des décisions à court terme, tandis que l'ensemble du conseil se concentre sur les grandes décisions stratégiques, ainsi que de l'approbation du budget annuel, du plan de travail et du programme de subventions. Les comités des fonds fiduciaires pour la conservation peuvent également déléguer certaines tâches à des sous-comités. Des exemples courants incluent un comité des finances et des investissements, et un comité scientifique et technique. Ceux-ci peuvent également coopter des membres en dehors du comité pour les aider.

Coûts administratifs

Les coûts administratifs des fonds fiduciaires pour la conservation doivent être clairement définis et contrôlés. De nombreux donateurs limitent ces coûts administratifs à maximum 15% du budget annuel du fonds fiduciaire, après ses deux premières années de fonctionnement. Le GEF essaie maintenant de limiter ces coûts à 10%. Ces limites sont souvent plus faciles à respecter dans le cas de grands fonds fiduciaires, en raison des économies d'échelle. Pour les petits fonds, avec une dotation insuffisante, les coûts d'administration peuvent atteindre 33% ou plus du total des coûts annuels.

Retour sur investissement

La « Conservation Trust Fund Investment Survey Analysis¹⁶ » (Enquête sur les Investissements des Fonds Fiduciaires pour la Conservation), effectuée pour REDLAC et la Conservation Finance Alliance en 2008, a révélé que le retour sur investissement moyen de 19 fonds fiduciaires pour la conservation était de 10,19% en moyenne, et de 10,57% de 2003 à 2006. Cependant, ce chiffre cache des variations globales de la performance par des fonds différents suivant les années. Au moins un fonds modeste a vu un retour annuel sur investissement allant de 18,02% à -0,1% sur trois ans.

Fonds fiduciaires en marche

Le concept d'un « fonds » provient de la « common law » anglaise. Strictement parlant, il n'est possible d'avoir un fonds fiduciaire que dans les pays avec cette « common law ». Dans les pays de droit civil, il est généralement possible de créer une structure juridique analogue, en constituant une « Fondation » ou « fideicomiso. » Là où le cadre juridique national présente une barrière, un pays peut choisir de promulguer une loi spéciale simplement pour la création d'un fonds fiduciaire spécifiquement pour la conservation, et lui accorder des exonérations fiscales et autres privilèges. Cette option a été adoptée pour les aires protégées du **Belize Conservation Trust** (PACT) ; ceci est préférable plutôt que d'essayer de promulguer une nouvelle loi générale sur les fondations et fonds fiduciaires, qui pourrait prendre des années pour obtenir une approbation.

Un montant estimé à 810 millions de dollars US (environ 628 millions d'euros) en capital est actuellement dévolu aux fonds fiduciaires dédiés à la conservation dans le monde entier : 74% sont dans des fonds fiduciaires en Amérique latine et aux Caraïbes, 10% en Asie, 9% en Afrique, et 7% en Europe ; les sources principales de ces capitaux sont l'USAID

(45%), le GEF (19%, dont 31% sont ventilés en Afrique), l'Allemagne (7%) et les gouvernements nationaux (6%).¹⁷ Un assortiment d'autres donateurs représente 23%. Une grande partie du financement des donateurs bilatéraux est assuré par les échanges dette-nature.

Les contributions directes pour les fonds fiduciaires internationaux de la part d'entreprises et de fondations ont été relativement faibles – 1 million de dollars US ou moins (environ 0.77 million d'euros ou moins) – et sont généralement sous la forme de projets cofinancés plutôt que comme capital de dotation. Des nouveaux types de financements, tels que les paiements pour services écosystémiques, auxquels sont affectés des frais d'utilisation, des impôts ou des compensation pour la biodiversité, sont de plus en plus important pour beaucoup de fonds fiduciaires dédiés à la conservation, bien que ce potentiel demeure jusqu'à présent largement inexploité.

Les propositions récentes pour les fonds fiduciaires dédiés à la conservation au niveau national et au niveau régional utilisent principalement les allocations nationales du GEF afin de fournir le capital initial (comme c'est le cas avec un fonds fiduciaire régional pour l'environnement proposé dans les **Caraïbes de l'ouest**), tandis que les autres fonds de dotation et des fonds d'amortissement sont capitalisés via des accords bilatéraux de conversion de dettes. Un certain nombre de fonds d'amortissement nationaux ont été créés de cette façon en Amérique du Sud, par des accords bilatéraux de conversion de dettes avec les États-Unis, tandis qu'une partie des capitaux levés à ce jour pour doter la **Fondation TNS** provient d'un accord de conversion de dettes entre l'Allemagne et le Cameroun.

Bien que le rôle principal des ONG internationales ait été jusqu'à présent le lobbying des donateurs bilatéraux et multilatéraux, ainsi que l'apport d'assistance technique, les ONG et le secteur privé peuvent contribuer à la dotation de capital pour les fonds fiduciaires. Au Cameroun, la **FEDEC** a été capitalisé par la Société Exxon dans le cadre du plan environnemental et social d'atténuation qui a été convenu avec la Banque Mondiale pour le projet d'oléoduc entre le Tchad et le Cameroun. Dans le cas de la **Fondation TNS**, la branche Allemande du WWF a amassé des fonds grâce à du marketing de « bonne cause » avec la vente de la bière *Krombacher Rainforest beer*.

Le « **Protected Natural Areas Fund (FANP)** » a été établi au Mexique en 1997 par un don du GEF et géré par le Mexican Nature Conservation Fund (une institution privée), le FANP est en mesure d'offrir des contributions de centaines de milliers de dollars US à plusieurs AMP au Mexique. Le but est d'atteindre un niveau de dotation de 300 millions de dollars US (environ 232,5 millions d'euros) d'ici 2050, grâce à des contributions additionnelles de donateurs et la rétention d'une partie des revenus des investissements.

Au Samoa, un Fonds Fiduciaire, le **Aleipata and Safata MPAs Trust Fund** a été créé au sein d'une association communautaire avec une dotation initiale de 8.600 dollars US (environ 6.664 euros), tirée des frais d'utilisation. En 2008, le don de 67.000 euros (104.000 dollars US) de la part de l'ONG Conservation International (dans le cadre du programme Coral Reef Initiatives in the Pacific) lui permet de contribuer 30% des besoins financiers annuels nécessaires à la gestion des AMP communautaires.¹⁸ Néanmoins, le gouvernement a depuis démontré un manque d'appui et de volonté, en autorisant la construction d'une cale de lancement à Aleipata, qui aurait des impacts environnementaux fortement négatifs sur l'aire protégée.

2.3 Mécanismes de financement durables spécifiques aux aires marines protégées

En principe, la plupart des mécanismes de financement dont profitent les aires protégées terrestres sont à la disposition des AMP ou bien des réseaux nationaux ou régionaux d'AMP. Le choix de mécanismes doit se faire à la lumière des cadres juridique et institutionnel nationaux, et des objectifs pour lesquels les AMP ont été créées. Il faut néanmoins prendre en compte que les AMP ont souvent des objectifs multiples, ou que la protection d'AMP produise des bénéfices dans plusieurs domaines (par exemple, la protection des services écosystémiques et la conservation d'espèces menacées). Une étude sur les coûts associés pour la conservation des AMP sont très élevés : il faudrait donc 5-19 milliards de dollars US (environ 3,9-14,7 milliards d'euros) par an pour que 20-30% de la surface marine soit protégée¹⁹. Le Tableau 1 ci-dessous montre quels sont les mécanismes de financement convenables pour les AMP.

Tableau 1. Mécanismes de financement convenables pour les aires marines protégées

Thèmes	Mécanismes de financement	Convenable pour les AMP ?
Amélioration des cadres institutionnel et politique, et rentabilisation de la gestion	Loi habilitante	Oui
	Institutions financièrement autonomes	Oui
	Plans de gestion et plans d'affaires	Oui
	Partenariats entre secteurs privés et publiques	Oui
	Cogestion et gestion communautaire	Oui
	Partage de bénéfices et de subventions	Possible
	Jumelage	Oui
Support du secteur public pour le financement des aires protégées	Répartition du budget général	Oui
	Taxes vertes et hypothéquées	Possible
	Allègement sur le revenu fiscal ou sur taxes foncières	Oui
	Taxes sur le tourisme	Oui
	Hypothèque environnementale	Possible
	Loteries vertes	Possible
	Échanges dette-nature (dettes bilatérales)	Possible
Support international pour le financement et la gestion des aires protégées	Aide internationale	Oui
	Statut d'importance internationale	Oui
	Programmes et projets d'ONG internationales	Oui
	Échanges dette-nature (dettes commerciales)	Possible
Redevances d'utilisation des ressources, permis et frais d'entrée	Utilisation/extraction des ressources (permis)	Oui
	Redevances touristiques	Oui
	Droits d'entrée au site	Oui
	Chasse aux trophées	Oui
	Bioprospection	Possible
Systèmes d'adhésion, de parrainage, et de philanthropie	Parrainage d'entreprise	Oui
	Subventions de fondations philanthropiques	Oui
	Régimes d'adoption et « d'amitié »	Oui
	Régimes d'adhésion	Oui
	Marketing de cause	Oui
	Dons sur le lieu de travail	Non
Investissements à long terme	Paiements pour services écosystémiques	Oui
	Fonds fiduciaires et fondations	Oui

Références

- ¹ Bruner, A.G., Gullison, R.E. and Balmford, A. (2004) Financial Costs and Shortfalls of Managing and Expanding Protected Area Systems in Developing Countries. *Bioscience* **54**(12)
- ² Roberts, C.M. and J.P. Hawkins (2000) Fully-protected marine reserves: a guide. WWF Endangered Seas Campaign, 1250 24th Street, NW, Washington, DC 20037, USA and Environment Department, University of York, York, YO10 5DD, UK
- ³ TEEB – The Economics of Ecosystems and Biodiversity for national and international Policy Makers 2009
- ⁴ <http://www.reef-guardian.org/ReefG.html>
- ⁵ Wildlife Conservation Society. *Compensation in Brazil: Redistributing federal taxes for stewardship of protected areas through the ICMS ecológico*, Forest Trends and the Earth Institute. http://ecosystemmarketplace.com/documents/cms_documents/ICMS_Final2.pdf
- ⁶ Moye, M and Paddack, J-P, (2003) Madagascar's Experience With Swapping Debt For The Environment: Debt-for-Nature Swaps and Heavily Indebted Poor Country (HIPC) Debt Relief. Background Paper for the Vth World Parks Congress, Durban, South Africa
- ⁷ Rapport de presse, Ecole Nationale Supérieur d'Ingénieurs, Brest, France, 20.10.2009
- ⁸ IUCN (2005) Sustainable Financing of Protected Areas: A global review of challenges and options.
- ⁹ Millennium Ecosystem Assessment (2005) *Ecosystems and Human Well-being*. World Resources Institute, Washington, DC.
- ¹⁰ Commonwealth Department of Environment and Heritage (2003) The Benefits of Marine Protected Areas. Government of Australia.
- ¹¹ University of California - San Diego (2008) High Economic Value Set On Threatened Mexican Mangroves. *ScienceDaily*. Accessed 20 May 2009 <<http://www.sciencedaily.com/releases/2008/07/080721173757.htm>>.
- ¹² Sanford, Monte P (2009) Valuating Mangrove Ecosystems as Coastal Protection in Post-Tsunami South Asia. *Natural Areas Journal* **29**(1): 91-95
- ¹³ Das, S and Vincent, JR (2009) Mangroves protected villages and reduced death toll during Indian super cyclone. *Proceedings of the National Academy of Sciences of the USA*, **106**(18): 7357-7360
- ¹⁴ Polidoro BA *et al.* (2010) The loss of species: mangrove extinction risk and geographic areas of global concern. *PLoS ONE* **5**(4): e10095
- ¹⁵ GEF (1999) Evaluation of Experience with Conservation Trust Funds
- ¹⁶ Saccardi, D (2008) *Conservation Trust Fund Investment Survey*. Wildlife Conservation Society; prepared in collaboration with the Conservation Finance Alliance and the Latin American and Caribbean Network of Environmental Funds (REDLAC)
- ¹⁷ Spergel and Taieb (2008) Rapid Review of Conservation Trust Funds. *Conservation Finance Alliance*
- ¹⁸ Davies, JB (ed) (2008) Creating endowments for sustainable funding of MPAs: Practitioners describe the opportunities and challenges. *MPA News*, **9**(10): 1-6
- ¹⁹ Balmford, A, Gravestock, P, Hockley, N, McClean, CJ, Roberts, CM (2004) The worldwide costs of marine protected areas. *PNAS* **101**(26): 9694-9697